

# La Marmite aux Idées

Maison pour Tous, 81 boulevard Jacquard, 62100 CALAIS

[lamarmiteauxidees@orange.fr](mailto:lamarmiteauxidees@orange.fr)

<http://www.lamarmiteauxidees.sitew.com/>

---

Calais, le 17 juin 2013

À l'attention de :  
**M. ROBIN,**  
Préfet du Pas-de-Calais  
Copie à :  
**M. RÉGNIER,**  
**DIHAL.**

## **Objet : occupants de l'entrepôt 120 rue Mouron à Calais.**

Monsieur le préfet,

N'ayant pas de nouvelles de votre part concernant la mise en place de la concertation prévue par la circulaire du 26 août 2012 pour le campement d'exilé du 120 rue Mouron à Calais, nous vous communiquons les éléments suivants, dont vous avez sans doute déjà eu connaissance par les services de police qui visitent le lieu plusieurs fois par semaine :

- la moitié, sinon plus, des occupants du lieu sont des demandeurs d'asile ; certains sont en procédure depuis plus d'un an et ont donc accès au marché du travail ; l'application de la circulaire prend tout son sens non seulement par rapport à l'obligation de l'État d'assurer l'hébergement des demandeurs d'asile, mais aussi d'accès au travail et de projet d'autonomie, de mise à plat des droits sociaux (CMU) ou de bilan de santé.
- plusieurs, au moins quatre, sont mineurs, et deux d'entre eux présentent des troubles psychiques ; l'obligation de protection de ces enfants en danger doit donc être complétée par un accompagnement adapté.
- le lieu renferme un important stock d'alcool (il reste encore plusieurs palettes de bière, le stock de vin et de whisky a été consommé) ; certaines personnes consomment donc de grandes quantités d'alcool quotidiennement depuis plusieurs mois ; elles ont besoin d'un suivi psychologique et médical et d'une stabilisation de leur situation ; si elles sont mises à la rue après expulsion, elles connaîtront des souffrances physiques et psychiques liées au sevrage, et la population calaisienne aura à connaître les troubles que cette situation pourra occasionner.
- un examen des situations individuelles montrera que la simple utilisation de la clause de

souveraineté prévue par le règlement Dublin II ou un examen bienveillant de la demande de régularisation de personnes aillant passé de nombreuses années en France permettrait de débloquer certaines situations et de faire sortir certaines personnes d'une errance dont elles ne voient pas la fin.

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre en compte ces quelques remarques et propositions, qui vont dans le sens de l'intérêt collectif, nous vous prions d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations citoyennes.

Pour La Marmite aux Idées,  
Philippe Wannesson.